

PERMIS MOTO (A1 OU A2)



PRESTATIONS :

Frais d'inscription ANTS (si pas de dossier).....	50,00€
Frais gestion.....	40,00€
Évaluation de départ.....	30,00€
1 mois d'accès au code sur internet	9,00€
3 mois d'accès au code sur internet.....	19,00€
6 mois d'accès au code sur internet.....	29,00€
Livre de code.....	15,00€

Examen code **30€** à votre charge (site internet : OBJECTIF CODE ou LA POSTE)

Catégorie A1 (125cm3) - Catégorie A2 (max 47cv)
(forfaits valables 6 mois à partir de la 1ère heure
de pratique)

PERMIS MOTO FORFAIT 15H (COURS COLLECTIFS)

595 €

* Si titulaire du permis
A1 par passage d'examen

Ce forfait comprend

- Frais de gestion
- **5 heures** de plateau
- **10 heures** de circulation
- 1 Accompagnement pratique plateau
- 1 Accompagnement pratique circulation

PERMIS MOTO FORFAIT 20H (COURS COLLECTIFS)

780 €

Ce forfait comprend

- Frais de gestion
- **8 heures** de plateau
- **12 heures** de circulation
- 1 Accompagnement pratique plateau
- 1 Accompagnement pratique circulation

PERMIS MOTO FORFAIT 26H (COURS COLLECTIFS)

960 €

Ce forfait comprend

- Frais de gestion
- **14 heures** de plateau
- **12 heures** de circulation
- 1 Accompagnement pratique plateau
- 1 Accompagnement pratique circulation

PERMIS MOTO FORFAIT 32H (COURS COLLECTIFS)

1140 €

Ce forfait comprend

- Frais de gestion
- **20 heures** de plateau
- **12 heures** de circulation
- 1 Accompagnement pratique plateau
- 1 Accompagnement pratique circulation



Option assurance complémentaire dommages corporels KICK-OFF **22,00€**

PARCOURS DE FORMATION

À LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE



MAÎTRISER LE MANIEMENT DE LA MOTO À VITESSE RÉDUITE ET À VITESSE PLUS ÉLEVÉE, HORS CIRCULATION.

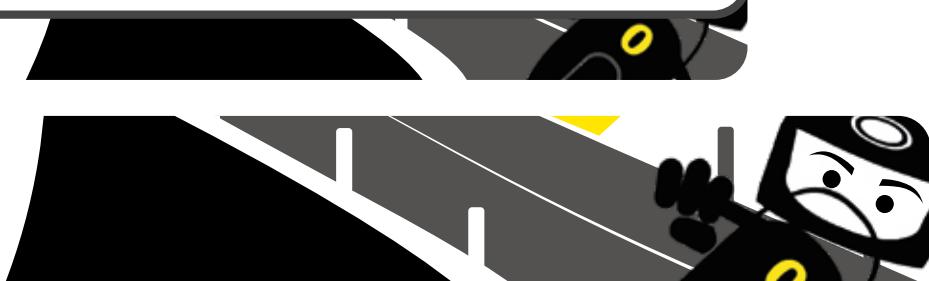
Formation pratique sur piste privée + formation théorique

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine ; descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES.

Formation pratique dans des conditions normales de circulation + formation théorique

- Connaitre et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (adaptés aux deux roues)
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
- Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire



CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

Formation pratique hors agglomération sur voie rapide, en virages et en agglomération en circulation dense.

Formation théorique

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser et être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- Connaitre les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaitre les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau

PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Formation pratique sur tous types de routes. L'acquisition de l'autonomie s'effectue par des exercices pratiques en autonomie durant les cours et ou par un voyage école.

Formation théorique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaitre les principaux facteurs de risque ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- Connaitre les dispositifs d'aides à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage de la motocyclette
- Pratiquer l'éco-conduite

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée.

Dès que votre dossier est enregistré et que votre code moto (ETM) est obtenu, votre formation pratique pourra débuter.

La première leçon est fixée avec votre agence d'inscription, à cette occasion, le livret d'apprentissage vous sera remis.

Il est obligatoire de se présenter avec le livret lors de chaque leçon.



LIEU DE LA FORMATION

ZAE du Larzac à Villeneuve les Maguelone
(à côté de la Maison d'Arrêt)

Plateau technique d'1 hectare 1/2 dont 1 piste de 780m2 affectée à la séquence hors circulation

ORGANISATION DE LA FORMATION

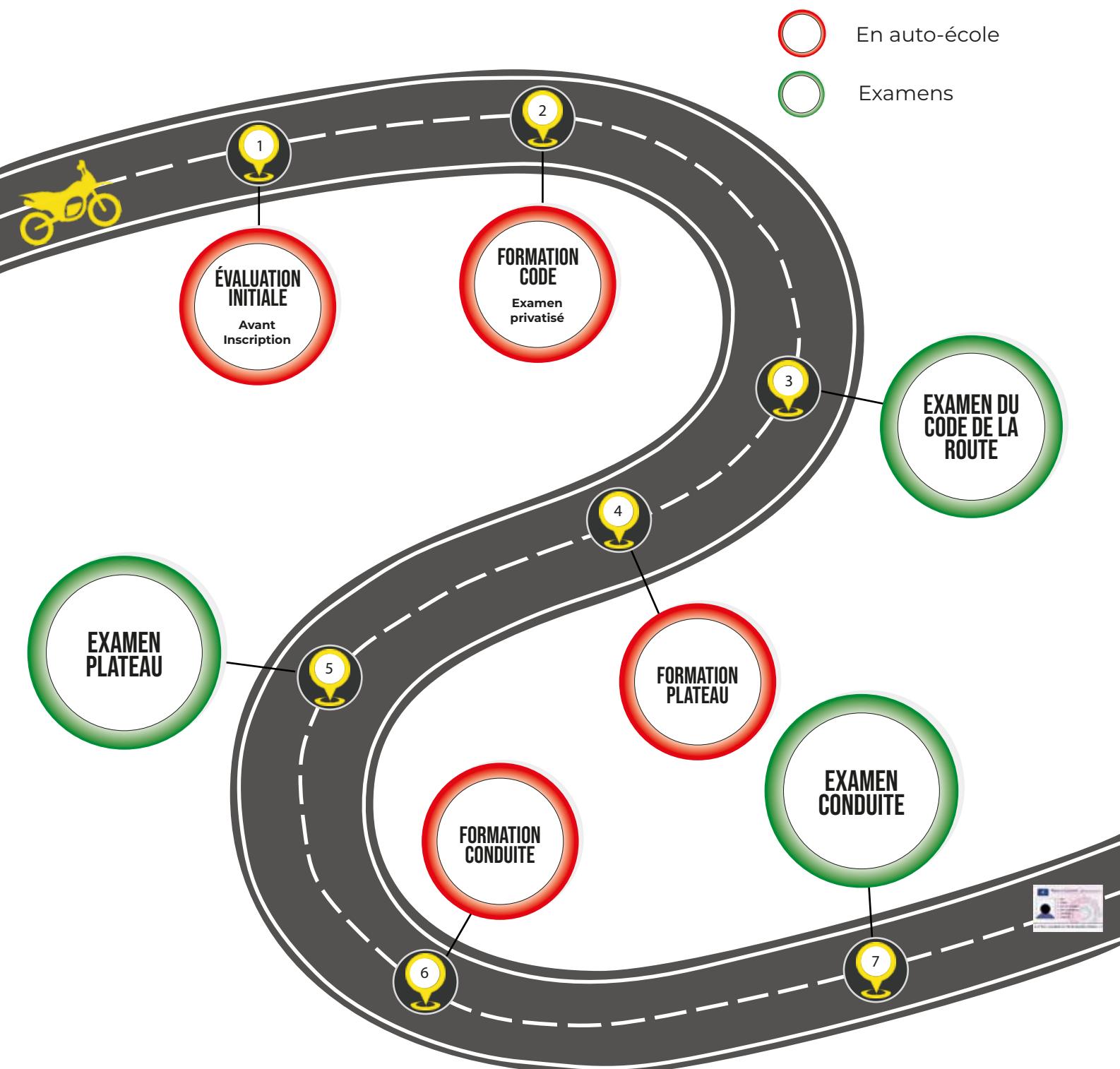
Pour le plateau : au minimum les après-midis du lundi, mercredi, vendredi et le samedi toute la journée, pour la conduite à la carte avec le moniteur.



ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- 1 Casque homologué et à la bonne taille
- 1 Paire de gants (adaptés à la pratique du 2 roues)
- 1 Blouson ou veste à manches longues
- 1 Pantalon style jeans (PAS DE JOGGING, PAS DE SHORT)
- Des bottes ou chaussures montantes

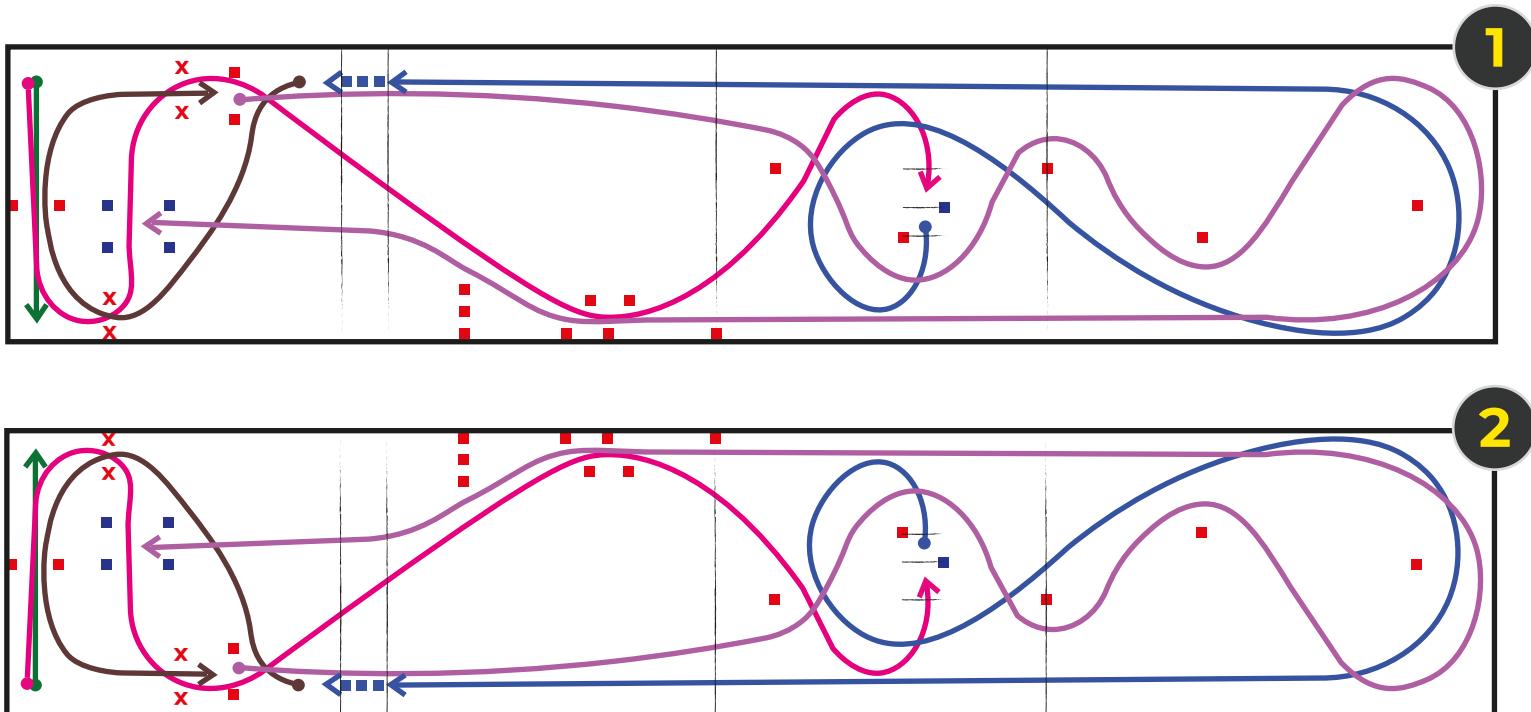
SCHÉMA PERMIS MOTO (A1 OU A2)



Passage du permis à partir de 18 ans



SCHÉMA EXAMEN PERMIS MOTO (A1 OU A2)



LÉGENDES

- 17 cônes orange
- 5 cônes bleus
- ✗ 4 piquets
- Déplacement de la moto sans l'aide du moteur
- Allure lente sans passager
- Allure normale avec freinage
- Allure lente avec passager
- Slalom à allure normale avec évitement





RAPPEL DES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES



Casque homologué et à la bonne taille

- norme CE ou NF
- avec des dispositifs réfléchissants



Gants moto homologués

- norme CE ou NF



Blouson ou veste de moto



Pantalon style jeans - PAS DE JOGGING



Bottes ou chaussures montantes





VOTRE NOUVEAU PARTENAIRE ASSURANCE MOTO

Amis motards,

Vous connaissez déjà tous l'assureur spécialiste moto AMV, pour vos motos et vous-mêmes, mais savez-vous qu'AMV peut vous accompagner dès votre apprentissage du permis moto ?

Que ce soit pour une formation courte de 7H sur 125cm³ ou pour une formation au permis moto A1/A2, il peut être intéressant de s'assurer si vous ne bénéficiez pas déjà de ces garanties sur le corporel.

POURQUOI CHOISIR AMV ?

Spécialiste de l'assurance Moto école



Plus de 750 000 contrats d'assurance en cours



260 conseillers dédiés



Assurance immédiate 24h/24



45 ans d'expérience



GRÂCE À KICK OFF

10%*

DE RÉDUCTION SUR
VOTRE ASSURANCE
MOTO

L'ASSURANCE INDISPENSABLE PENDANT LES LECONS DE CONDUITE

(Permis A1 - A2 - AM - Formation de 7h - A2 -> A)

Pourquoi prendre cette assurance complémentaire ?

La Moto-Ecole est assurée pour elle-même et ses élèves contre les dommages causés aux tiers (Responsabilité civile).

En revanche, l'élève, lorsqu'il chute en cours de formation ou d'examen, n'est pas assuré pour les dommages corporels subis (Cf art.4 - Loi du 5 juillet 1985).

Les protections habituelles (Sécurité Sociale + Mutuelle) sont totalement insuffisantes, notamment en cas d'invalidité.

Cliquez ici →



Si vous souscrivez à Kick Off, vous devez impérativement faire parvenir votre attestation avant le début de votre formation pratique.

Si vous ne souhaitez pas souscrire, vous devez obligatoirement remplir le document fourni par l'auto-école avant le début de votre formation pratique.

*Jusqu'à 10% de réduction sur la prime d'assurance moto/scooter de la 1ère année (hors option, garantie attentats, risques technologiques, assistance juridique) dans les 6 mois suivant l'obtention du permis ou la validation de votre formation. En vous connectant sur www.amv.fr et sous réserve d'acceptation par AMV.